

Dernière ligne droite pour les candidatures cette semaine

Trois sénateurs à élire le 24 septembre

Il y a eu l'élection présidentielle, les législatives dans la foulée (les primaires de la droite et du centre, puis socialiste en début d'année)... et voilà l'ultime scrutin de l'année 2017. Les élections sénatoriales ont lieu le 24 septembre.

▶ Trois sénateurs loirétains siègent actuellement au Palais du Luxembourg à Paris. Ces trois sièges sont à renouveler cette année, comme l'est la moitié des postes de sénateurs en France. Les élections auront lieu le dimanche 24 septembre.

Au 30 juin, tous les élus municipaux ont désigné

leur(s) délégué(s), c'est-à-dire celles et ceux qui voteront ; ceux qu'on appelle « grands électeurs ».

Élus municipaux, députés, sénateurs, conseillers départementaux et régionaux

Le nombre de « grands électeurs » est fonction de la taille de la commune. Il y a 1 délégué pour les conseils municipaux de 7 et 11 membres, 3 délégués pour ceux de 15 membres, 5 pour 19 membres, 7 délégués pour 23 membres, 15 délégués pour 27 et 29 membres. Dans les communes de 9.000 habitants et plus, tous les conseillers

municipaux sont délégués de droit. Dans le Gâtinais, c'est le cas à Montargis, Amilly et Châlette.

Le collège électoral des sénateurs ne compte pas que des élus municipaux.

Si ceux-ci représentent 95 % des « grands électeurs », il faut y ajouter les députés, les sénateurs eux-mêmes, les conseillers régionaux du département et les conseillers départementaux. Ainsi, au total, le département du Loiret compte 1.667 « grands électeurs ». Et c'est un scrutin où il n'y a pas d'abstention puisqu'il est obligatoire de voter.

En cas d'empêchement absolu, un grand électeur peut être remplacé par un suppléant (prévu à cet effet) pour un motif légitime. Pour une non-participation qui ne serait pas justifiée, le délégué encourt une amende de 100 €.

L'élection sénatoriale est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle et, cette fois, sans panachage possible. Chaque liste doit comporter cinq noms. Les candidats doivent se déclarer cette semaine. L'inscription a



Les mandats de 170 des 348 sénateurs qui siègent au Sénat sont à renouveler, dont les trois du Loiret.

commencé ce lundi 4 septembre, en préfecture du Loiret à Orléans. Et ils ont au plus tard jusqu'à vendredi, 18 heures, pour s'inscrire.

C'est donc ce vendredi soir qu'on connaîtra l'affiche complète de la bataille.

La droite en ordre dispersé

Le terme « bataille » n'est pas exagéré si l'on considère qu'en marge de la liste Les Républicains (LR) conduite par le sénateur sortant Jean-Noël Cardoux se présente une liste divers droite conduite par

un autre ténor : le président du Conseil départemental Hugues Saury.

La liste PS est menée par Jean-Pierre Sueur, sénateur sortant, qui avait été élu dès le premier tour en 2011. Cette année s'annonce beaucoup plus compliquée pour les socialistes.

Il y aura évidemment une liste PCF et une liste FN. Quant au mouvement du nouveau président de la République (La République en marche !), il présente évidemment une liste officielle mais une autre, dissidente, est également annoncée, ce qui ne va pas faciliter l'enracinement de ce nouveau parti.

LES GÂTINAIS DE L'ÉLECTION.

Plusieurs élus gâtinais sont sur les rangs : J.-J. Malet (Bellegarde) sur la liste d'Hugues Saury ; Bernadette Absolu (Vimory) sur la liste LR ; Bernard Delaveau (Paucourt) sur la liste PS ; Éric Delfieu (Châtillon-Coligny) et Nathalie Lucas (Thorailles) sur la liste En Marche !



Jean-Noël Cardoux (LR) et Jean-Pierre Sueur (PS), sénateurs sortants, se présentent à nouveau.